plombier-zingueur, et, d'un coup de poing, brisa la glace d'une valeur de 150 francs.

Les éclats tombèrent sur les objets placés à la devanture : verres, globes, etc., qui furent brisés en mille pièces. Nollet, qui était ivre, est condamné à vingt jours de prison.

POUR AVOIR BRISÉ DES CARREAUX au cabaret Couvreur, à Tourcoing, samedi dernier, Albert Pauw, 20 ans, manœuvre de maçon à Mouvaux, attrape trois mois de prison et seize francs d'amende.

UNE DISPUTE survenue au cabaret Bielcke, rue des Murets, à Houplines, le 14 mars dernier, à onze heures du soir, s'est terminée par des coups sur le cabaretier, qui voulait expulser les perturbateurs, et par la condamnation des agresseurs à l'audience d'aujourd'hui : vingt jours à Henri Berghe, six jours avec sursis à Edouard Lefebvre.

LES SUITES DE L'IVRESSE. — Dans la nuit du 28 au 29 mars dernier, vers une heure du matin, M. Grysou, à Comines, fut réveillé par un vacarme épouvantable qui se faisait au rez-de-chaussée. Effrayé, il descendit, et quelle ne fut pas sa stupéfaction de se trouver en présence d'un individu qu'il ne connaissait nullement.

Son premier mouvement fut de se jeter sur lui, et de lui administrer une correction énergique. Puis il appela au secours, et l'on conduisit notre homme au commissariat de police.

Devant le commissaire, Alexandre Debusschère, vingt-neuf ans, bâtelier à Saint-Ghislain (Belgique) déclara qu'il se croyait dans son bateau ! Il était dans un état d'ivresse très avancé.

Cet état d'ivresse et le bruit formidable qu'il faisait ne permettaient pas de retenir contre Debusschère l'inculpation de tentative de vol : aussi y a-t-il eu non-lieu de ce chef.

Mais, comme Debusschère avait cassé un carreau pour s'introduire chez M. Grysou, il est condamné pour bris de clôture à deux mois de prison et 11 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Joseph Vercambre, 41 ans, ouvrier de fabrique, outrage public à la pudeur, quatre mois et seize francs. — Théodore Crompholt, 13 ans, à Hem, vols, remis à ses parents. — Auguste Devos, 26 ans, charretier à Houplines, chasse à l'aide d'engins prohibés et infraction à la loi sur les étrangers, cinquante francs. — Henri Meaux, 26 ans, et Alfred Meurisse, 34 ans, mendicité en réunion à Fiers, dix jours chacun.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 29 avril 1897.* — L'audience est ouverte à 9 h. sous la présidence de M. Petit, juge de paix, assisté de MM. Veynel, greffier et Buns, huissier audencier ; M. Chape, commissaire de police, occupe le siège du ministère public.

Nous faisons remarquer la semaine dernière que le public désertait complètement les audiences du Tribunal de simple police. A peine si quelques vieux habitués s'obstinent à se rendre tous les jeudis à l'hôtel Pierre Catteau pour voir rendre la justice.

Mais maintenant les inculpés eux-mêmes deviennent de moins en moins nombreux.

Depuis que les audiences ont lieu le matin, le rôle est ordinairement peu chargé.

Il n'y a pas de conséquence à tirer de ce fait que nous constatons simplement.

C'EST POUR LA CORRIGER. — Le ménage N... n'est pas précisément un ménage modèle et les voisins sont souvent témoins de petites scènes de famille où le manche a balai joue un grand rôle.

Jusqu'ici la femme semblait aimer ce genre de vie assez mouvementée et quand, frappée par son brutal mari, on venait à son secours, elle refusait toute assistance en disant à l'importun : « Mêlez-vous de ce qui vous regarde ». Bref comme la femme d'une comédie de Molière, elle voulait être battue.

Cependant, la semaine dernière, l'homme dépassa sans doute la mesure, car sa compagne alla porter plainte.

C'est ce qui amène le couple devant le tribunal.

Le Juge de Paix. — Pourquoi battez-vous votre femme ?

L'inculpé. — C'est pour la corriger, M'sieu le *juge*, elle ne veut rien comprendre, il n'y a que le bâton qui la frappe (sic).

Le tribunal n'admet pas ce genre de correction et prononce contre le mari la condamnation à trois jours de prison.

En quittant le prétoire la femme, se penchant vers son époux, dit tout haut : « Tu pas besoin de t'ennuyer pour ça, trois jours passent vite, et après tu pourras recommencer ! ».

Les autres affaires ne présentent aucun intérêt.

L'audience est levée à 10 heures.

L'ORAGE DE JEUDI

A ROUBAIX

Un orage d'une violence extrême, accompagné de pluie torrentielle, a éclaté subitement jeudi après midi au dessus de la ville de Roubaix.

Depuis le matin, la température était très élevée pour cette époque de l'année et le ciel entièrement couvert de gros nuages.

Rien ne faisait prévoir cependant un changement aussi brusque dans le temps.

Vers deux heures, l'horizon s'assombrit tout à coup et bientôt de nombreux éclairs sillonnèrent la nue.

Au même moment, le tonnerre se faisait entendre à des intervalles très rapprochés.

La pluie commença alors à tomber par grosses gouttes se transformant bien vite en de fortes ondées qui en quelques minutes inondèrent le sol.

Vers deux heures et demie, l'orage redoubla de violence, d'effrayants éclairs et de formidables coups de tonnerre se succédaient sans interruption, au milieu d'averses de grêle et d'eau.

En moins d'un quart d'heure, rues et places furent changées en des véritables torrents. Dans les parties basses de la ville des inondations se produisirent et la circulation fut, sur plusieurs points, complètement arrêtée.

Dans la rue Neuve, en face des bureaux du *Journal de Roubaix*, l'eau ne pouvant s'écouler assez rapidement par les bouches d'égoût, se répandit sur la chaussée et bientôt même les trottoirs furent submergés.

A certains endroits la nappe liquide avait plus de quarante centimètres de profondeur et les passants étaient obligés de rebrousser chemin.

Naturellement l'eau s'engouffra par les soupiraux, dans les caves qui se remplirent en quelques instants.

Vers trois heures, la place Nadaud était entièrement recouverte d'eau ; une partie du peignage de MM. Léon Léon Allart, Rousseaux et Cie, se trouvait submergée et pendant plus de deux heures les ouvriers de l'établissement ont été obligés de vider à l'aide de pompe les salles et les caves.

Au plus fort de l'orage, une voiture chargée de chaux vive fut tellement arrosée que la masse calcaire entra en ébullition et qu'un fumée abondante entoura le véhicule à la grande surprise des curieux.

La foudre !

Entre deux et trois heures, la foudre est tombée en plusieurs endroits de Roubaix.

Au boulevard de Paris, une des cheminées qui surmontent la maison de M. Schettle, photographe, a été frappée par le fluide et complètement démolie. Des pierres sont tombées avec grand fracas sur l'atelier recouvert de vitraux et ont causé des dégâts assez importants, ainsi que chez un voisin, M. Moreau, boulanger, où des pannes ont été brisées.

Après avoir renversé la cheminée, la foudre alla tomber dans la cour de l'établissement de MM. Liagre frères, peigneurs, et par un de ces effets bizarres très souvent constatés, elle frappa une niche à chien, vide heureusement, la retourna complètement et brisa deux planches du fond.

Au même instant la foudre tombait sur le clocher de l'église St-Martin et mettait le feu aux abat-voix. Mais la pluie torrentielle a vite éteint ce commencement d'incendie et quand les pompiers de service se rendirent au haut du clocher quelques minutes après, tout danger avait disparu.

A trois heures cinq, au moment du passage du tramway électrique, à la place des Halles, du côté de la rue Pierre-Motte, la foudre est venue tomber au milieu de la rue, en face du magasin de M. Verfaille, sans faire de dégâts.

Peu à peu les averses ont été moins fréquentes et vers cinq heures le temps était de nouveau revenu calme et serein.

A TOURCOING

On a rarement vu un orage plus violent et surtout d'une telle durée, que celui qui s'est déchaîné sur Tourcoing, jeudi après-midi, de une à quatre heures ; les coups de tonnerre effrayants, comme des décharges de grosses pièces d'artillerie, se succédaient en quelque sorte sans interruption, les nuages amoncelés vers l'Est étaient immobiles ; et du côté opposé le temps était clair, comme dans une belle matinée. La pluie tombait par intervalles à larges gouttes et, vers quatre heures, on a vu aussi sur certains points du territoire des grêlons de forme allongée et d'assez grandes dimensions.

Au plus fort de l'orage, vers deux heures, on se disait que la foudre n'avait pas dû tomber bien loin ; c'est à ce moment, en effet, que la cheminée de l'estaminet Vandegabelle, place Notre-Dame de Lourdes, était abattue et que le fluide, pénétrant dans le grenier par la tabatière, sortait ensuite à travers la toiture, en occasionnant des dégâts évalués à une cinquantaine de francs.

La foudre tombait, à peu près à la même heure, au grand effroi des habitants de la maison, sur la cheminée de M. Delval, loueur de voitures, rue du Casino ; la chute des briques sur la toiture et la verandah, n'a causé que des dégâts peu importants.

A deux heures encore, la foudre tombait sur la cheminée de M. Herlin, attenante à l'estaminet du « Sansonnet », rue de la Malcense et faisait tomber quelques briques ; M. Rousseau, teinturier, qui passait en ce moment, a été atteint à la main droite par les débris, mais il n'a été heureusement que légèrement blessé.

— Enfin, un peuplier du canal à environ deux cents mètres du Pont-du-Fresnoy, a été atteint par la foudre ; une entaille a été faite sur une hauteur de quatre mètres, à partir du pied de l'arbre, et le bois enlevé comme ne l'aurait pu faire l'outil le mieux affilé.

La pluie n'a pas été aussi abondante qu'on aurait pu le craindre ; cependant, vers cinq heures, les fourneaux de l'établissement de MM. Dassonville frères, à l'entrée de la rue du Virolois, ont été envahis par les eaux et il a fallu avoir recours à une pompe à vapeur ; les caves ont été remises à sec en moins d'une demi-heure.

A WATTRELOS

A une heure trois quarts, le ciel s'étant assombri en peu de temps, le tonnerre a commencé à gronder sourdement, bientôt suivi d'une pluie torrentielle accompagnée de gros grêlons, qui roulaient en avalanche dans les rues un instant inondées.

Après une accalmie d'environ trois quarts d'heure, la pluie et les grêlons ont recommencé, toujours accompagnés des grondements de la foudre.

Cependant les parties basses de la commune étaient — comme toujours en pareille occurence — inondées, bien que les écluses du Grimonpont fussent ouvertes.

Au Sartel notamment, le long du chemin de la distillerie Droulers Prouvost, l'eau atteignait jusqu'à quarante centimètres, pénétrant dans les petites maisons, inondant les pauvres mobiliers, pour laisser, en s'écoulant peu à peu, un dépôt infect des résidus que charrie l'Espierre débordée.

Au hameau du Touquet, en certains endroits et particulièrement dans la rue des Piats-Fossés, l'eau atteignait une hauteur de 1 m. 50 ; dans les maisons Hovelaque, les meubles surnageaient.

A proximité du bureau de douane, la circulation a été interrompue pendant plus d'une heure et les voitures qui transbordaient les voyageurs éprouvaient une certaine peine à traverser le courant produit par le débordement du « Riez. » Sur une grande étendue, l'eau avait envahi les champs.

Les dégâts sont assez importants.

A LA FRONTIÈRE BELGE

Jeudi vers deux heures de l'après-midi, le tonnerre a grondé, et bientôt, une pluie torrentielle, accompagnée de grêlons, s'est abattue sur la frontière. Ce mauvais temps a duré pendant environ une heure.

Dans plusieurs localités, parmi lesquelles Courtrai, Mouscron, Herseaux, Luingne, des inondations se sont produites.

A Mouscron, les rues de la Station et de Tournai ainsi que la Grande-Place étaient complètement submergées. L'eau avait envahi les trottoirs et s'était répandue dans les caves des habitations, avariant des marchandises chez plusieurs commerçants.

Les salles de l'étage, à l'hôtel-de-ville, ont été submergées par suite du mauvais état probable de la toiture.

A Luingne, les rues principales présentaient le même aspect. Vers trois heures, un formidable coup de tonnerre s'est fait entendre ; la foudre venait de tomber sur un arbre de cette commune et l'a complètement détruit.

Heureusement, aucun accident de personne n'est à déplorer.

A MONT-A-LEUX. — Cet endroit de la frontière n'a pas été épargné par le fléau. Vers deux heures, l'orage éclatait dans toute sa violence ; de mémoire d'homme, on n'avait vu tomber des grêlons d'une telle dimension ; plusieurs atteignaient la grosseur d'un œuf de pigeon. Il a beaucoup de maisons, les vitres des vérandas ont été brisées.

Le tonnerre a aussi produit ses effets : chez M. Frédéric Verbelle, marchand de confections, la foudre est tombée dans le grenier et une poutre d'une certaine grosseur a été réduite en miettes, ce qui a passablement endommagé la charpente de la toiture.

Grâce à la prévoyance de M. Verbelle, un plus grand malheur a pu être évité ; car quelques minutes après, le propriétaire, en montant à son grenier, constata que le fluide avait communiqué le feu. Quelques seaux d'eau ont eu raison de ce commencement d'incendie.

Dans la même maison, les habitants eux-mêmes ont ressenti les pernicieux effets du tonnerre. On était à la fin du dîner, l'un des convives, étant appuyé contre la cheminée, reçut dans le dos une commotion électrique lui occasionnant une violente douleur.

Après avoir accompli ses exploits chez M. Verbelle, la foudre est allée tomber sur une maison voisine, chez M. Vancallebert, marchand de chaussures, et y a également occasionné des dégâts, cependant moins importants.

La principale rue du quartier a été envahie par une trombe d'eau qui descendait du Haut-Judas.

Presque toutes les maisons ont été inondées par une eau bourbeuse qui laissera longtemps les traces de son passage. Toutes les caves sont remplies.

Pendant plus d'une heure la circulation a été interrompue et, vraiment, c'était un spectacle curieux autant que triste que de voir toute cette population aux abois.

Le Riez qui est la ligne de démarcation de la frontière, roulait des eaux furieuses.

L'eau s'était également déversée sur toute la campagne environnante, endommageant ainsi les semailles.

Les dégâts sont assurément importants.

A LILLE

A Lille, la chaleur était lourde, accablante. On pressentait un orage et vers deux heures, l'orage éclata. C'est le premier de la saison. Les roulements de tonnerre étaient accompagnés d'une pluie abondante qui rafraîchit un peu l'atmosphère.

AUTRES ORAGES

A BOURG

Bourg, 29 avril. — Un orage s'est abattu, mardi soir, vers sept heures, sur la région de Bourg. Pendant une demi-heure, le tonnerre a fait rage. La grêle a détruit une grande partie des récoltes dans plusieurs communes, notamment dans le Revermont, où la vigne a particulièrement souffert.

A Treffort, près de Bourg, une malheureuse femme, la veuve Vulin, mère de cinq enfants, rentrait des champs à la tombée de la nuit, lorsqu'elle fut surprise par l'orage. Les grêlons l'assaillirent avec une telle violence qu'elle tomba étourdie sur le sol. Des cultivateurs, qui revenaient également des champs avec une voiture, recueillirent la blessée ; mais les soins furent inutiles, et la pauvre femme expira quelques heures après, sans avoir repris connaissance.

A ROUEN

Rouen, 29 avril. — Un orage s'est abattu, mercredi soir, vers sept heures, sur la ville de Rouen et les environs. Pendant une demi-heure, les éclairs n'ont cessé de sillonner le ciel et le tonnerre de se faire entendre.

Vers sept heures vingt, la foudre est tombée, rue de la République, sur un des poteaux supportant un globe électrique servant à l'éclairage public, et s'est transmise en une traînée de feu d'une cinquantaine de mètres sur les rails des tramways électriques.

NORD

Cour d'assises du Nord. — Voici une nouvelle liste d'affaires pour la session de mai :

Edonard-Joseph Delattre, menuisier à Flers, âgé de 30 ans ; vol qualifié à Wasquehal. — Gustave-Louis Facon, 29 ans, coiffeur à Dunkerque ; affaire de mœurs. — Marie-Madeleine-Augustine Richard, 19 ans, journalière à Dorignies ; infanticide. — Ernest-Albert Piquendaire, 35 ans, pâtissier à Dunkerque ; affaire de mœurs. — Jean-Baptiste et Henri-Joseph Speybrouck, âgés de 40 et 43 ans, l'un tisserand, l'autre chauffeur, tous deux à Halluin ; meurtre. — Jean-Baptiste Henry, 61 ans, ancien chaudronnier à Anzin ; tentative d'homicide.

Un accident mortel à Saint-Venant. — Mercredi, le sieur Célestin Campagne, de Saint-Venant, âgé de 70 ans et atteint de surdité, voulant se rendre plus tôt chez son patron pour se préserver de l'orage, voulut traverser la haie et la voie du chemin de fer. Il a été surpris par le train arrivant à Saint-Venant à 11 heures 40. La locomotive l'ayant atteint à la tête, la mort a été instantanée.

Un infanticide à Looberghe. — La gendarmerie vient d'arrêter une fille Vandevacle, domestique, qui a arraché son enfant nouveau-né en quatre morceaux et l'a ensuite jeté dans un puits.

PAS-DE-CALAIS

Chambre de commerce de Calais. — Par décret du 17 avril, la chambre de commerce de Calais est autorisée à établir un bureau public pour le titrage des soies, le numérotage métrique des fils et le conditionnement des diverses fibres employées dans la fabrication des tulles et dentelles.

Calais. — L'Union française des ouvriers tullistes vient de mettre à l'index les maisons suivantes : Richez Georges, Dolain Edouard, Leclercq-Potentier.

Saint Pol. — Jeudi après-midi, pendant l'audience du tribunal de Saint-Pol, un ouvrier peintre de Frevent, nommé Vasseur, se tira quatre coups de revolver. Une seule balle porta, lui faisant une blessure au côté.

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du jeudi 29 avril.* — Paul Vermeire, rue Bernard, 74. — Julia Verier, rue Traversière, maison Flipo, 3. — Joseph Verellen, rue de Hellemes, cour Saint-Antoine, 8. — Georges Stichelbaut, rue de la Vigne, 126. — Euphrasie Cozyns, quai de Calais. — *Mariage.* — Paul Lacomblez, 24 ans, rue de Sébastopol, 60 et Caroline Remmery, 40 ans, rue de Lannoy, 61. — *Déclarations de décès.* — Louis Delsamy, 80 ans, rue Blanchemaille, 131. — Georges Cattoire, 16 mois, rue de la Vigne, cour Vanbeveren, 11. — Joséphine Lagre, 75 ans, Grande-Rue, 388. — Louis Duquenne, 55 ans, rue Saint-Eleuthère, 44.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 28 au 28 avril.* — Louis Deffennes, Crétinier. — Raphaël Bettremieux, Hautes-Voies. — Albert Ameye, Marlière. — Emile Rock, Sartel. — *Déclarations de décès.* — Hermance Durie, 9 mois 1/2, Plouys. — Florent Declercq, 4 ans 2 mois, Marlière.

LILLE. — *Déclarations de naissance du 29 avril.* — Claire Bailleul, Petite Fromière. — *Déclaration de décès.* — Maria Hespel, 36 ans, tisserande, maison Jeu.

LYS-LEZ-LANNOY. — *Déclaration de décès du 29 avril.* — Adeline Marescaux, 38 ans, rue de Cobem.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 29 avril.* — Cyrille Lelen, rue du Bois-Pain. — Madeleine Deryck, rue Colbert. — Thérèse Dupont, rue du Moulin-Fagot. — Arthur Vanlee et Léon Prouvost, Maternité.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-LEBORGNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-César-Joseph DELANNOY, décédé à Roubaix, le 28 avril 1897, dans sa 81e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 1er mai, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le vendredi 30 courant, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Blanchemaille, 131.

Les amis et connaissances de la famille DUQUENNE-BARIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Jean DUQUENNE, décédé à Roubaix, le 29 avril 1897, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 1er mai, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue St-Eleuthère, 44.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le samedi 1er mai 1897, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Rose-Joseph PENNEL, épouse de Monsieur le docteur CARRETTE, décédée à Roubaix, le 26 mars 1896, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

A la Chambre. — Jeudi, en continuant la discussion du budget de l'instruction publique, M. Woeste a répondu aux orateurs qui avaient critiqué la loi de 1895.

Après quelques discours de MM. de Montpellier, Heyneu, Pecher, Braun, Colaert, Egersdorf et Schollaert, le vote des crédits de détail qui se sont élevées pendant la discussion. Le ministre continuera vendredi à répondre aux diverses observations présentées.

Déplacements royaux. — (De notre correspondant de Bruxelles.) — La reine et la princesse Clémentine sont parties mercredi matin pour Nice. Elles y ont passé la journée et sont revenues le soir à Bruxelles.

— La princesse de Galles, venant de Copenhague et allant à Calais, ou elle devait s'embarquer pour Douvres-Londres, est passée par Bruxelles.

La princesse voyageait dans un wagon-restaurant ou, peu après l'entrée en gare de Bruxelles, a été servi un déjeuner de 16 couverts.

Au moment du départ deux incidents ont mis en joie les voyageurs qui se trouvaient sur le quai.

Un domestique de la suite avait profité de l'arrêt pour faire lumer l'air frais à plusieurs *King-charles* appartenant à Son Altesse Royale. Les mignonnes petites bêtes en avaient besoin.

Les *King-Charles* donnèrent du fil à retordre à leur conducteur, et quand le train se mit en marche, on vit ce dernier accourir essoufflé traînant à sa remorque les malheureuses bêtes. Il dut mettre pied à terre pour les remettre dans le moutier.

Mais ce n'était pas tout. Le train du stopper une seconde fois pour permettre d'arriver au secrétaire de S. A. R. qui s'était égaré au buffet de la gare.

Rarement départ princier a été aussi mouvementé à la gare du Nord.

A l'exposition de Bruxelles. — *Le salon des refusés.* — (De notre correspondant.) — Les artistes dont les œuvres n'ont pas été admises à l'Exposition internationale des beaux-arts se sont réunis hier. Parmi eux il y en a quelques-uns qui ont obtenu des distinctions de tout premier ordre dans les expositions étrangères, notamment MM. Jet Leempoels, Kistohs, Delsaux, etc.

Ces messieurs ont nommé une délégation chargée de porter leur protestation à M. le ministre de l'industrie, de l'agriculture et des beaux-arts.

Ils organiseront un « salon des refusés » dans la salle des fêtes du quartier de *Bruxelles-Ixermesse*, à l'Exposition.

M. Begerem à Tournai (De notre correspondant de Tournai). — M. Begerem, ministre de la justice, a fait ces jours derniers un voyage en Angleterre où il a visité divers établissements pénitentiaires et hospitaliers.

Hier, il est venu à Tournai, où il a visité les établissements du même genre.

Le jubilé d'une infirmière. — (De notre correspondant de Bruxelles.) — Aujourd'hui a été célébré, dans la chapelle de l'hôpital Saint-Pierre, le 35e anniversaire de l'entrée en fonctions de l'infirmière Marie Van Strydonck.

Après la cérémonie religieuse, une messe célébrée en l'honneur de la jubilaire, le directeur de l'hôpital St-Pierre a réuni tout le personnel et a fait devant lui l'éloge de Marie Van Strydonck.

L'après-midi M. Leurs, administrateur de l'hôpital, a remis, en présence de toutes les autorités de l'établissement, la croix civique de 1re classe à la brave femme, qui a été alors ovationnée et fleurie à profusion.

Le 1er mai à Liège. (De notre correspondant de Liège.) — Le bourgmestre a interdit toute manifestation sur la voie publique le 1er mai.

Bruxelles. — *Le congrès international du repos du dimanche de 1897.* — Un congrès international du repos du dimanche se tiendra à Bruxelles du 6 au 9 juillet prochain sous la présidence d'honneur de M. A. Nysseus, ministre de l'industrie et du travail.

Assurer au plus grand nombre possible de travailleurs manuels et intellectuels le bienfait humanitaire et social du repos du dimanche ; rechercher les moyens les plus propres à réaliser cette réforme sans mettre obstacle aux manifestations nécessaires de la vie économique et nationale ; restaurer la vie de famille, dans les milieux où elle est menacée au grand préjudice de la moralité et du bien être, tels sont quelques-uns des objets que se propose le Congrès international du Repos du Dimanche. On peut le dire sans exagération ; il n'est point de réforme qui mérite de plus nombreuses et de plus vives sympathies, qui soit digne d'un plus énergique et d'un plus loyal appui.

Programme du Congrès. 1. Le repos du dimanche et l'industrie. 2. Le repos du dimanche et le commerce. 3. Le repos du dimanche et les services publics de transport. 4. Le repos du dimanche et les administrations publiques. 5. Le repos du dimanche et les devoirs de l'Etat.

Mouscron. — *Une revue des garde champêtres.* — Une revue des gardes-champêtres des communes du canton de Mouscron a été faite jeudi matin à l'Hôtel Cantier, par M. Van den Bossche, commissaire de police à Menin, délégué par la députation permanente du Conseil provincial de la Flandre Occidentale.

— *Une mort subite.* — Depuis samedi dernier, un ouvrier de fabrique, Camille Dumortier, âgé de trente-trois ans, demeurant au hameau du « Petit-Courtrai », s'adonnait à la boisson sans discontinuer. Il avait pendant ces quelques jours parcouru de nombreux estaminets.

Mercredi matin, il se leva assez tard et quitta son domicile pour recommencer à boire. Dans l'après-midi, on le vit entrer au cabaret tenu par Pierre Voet ou il demanda un verre de bière ; mais à peine en avait-il bu la moitié qu'il se sentit indisposé.

On transporta le malheureux individu à son domicile où il expira le soir vers neuf heures. M. Strypsteen, commissaire de police, avisé du décès, s'est rendu jeudi matin chez Dumortier, accompagné de M. le docteur Du Heep, qui a fait les constatations médicales.

Le parquet de Courtrai a ensuite été avisé de cette mort subite.

Tournai. — *Une arrestation.* — La police a arrêté mercredi soir, vers neuf heures, un individu d'origine française, nommé Dupont qui est sous le coup d'un mandat d'arrêt et d'extradition, du chef d'abus de confiance.

Dupont a été écroué à la maison d'arrêt.

Un nouvel accident à la tonnellerie mécanique. — Un nouvel accident s'est produit mercredi après-midi à la tonnellerie mécanique de M. Lemetter, située au faubourg Valenciennes.

Un ouvrier, nommé Henri Capart, âgé de 20 ans, a eu les quatre doigts de la main gauche coupés par une scie circulaire.

Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Mombel, il a été admis d'urgence à l'hôpital où il reste en traitement.

LE MATCH FRANCO-BELGE

du 9 mai, au Vélodrome Roubaisien

A côté du grand match international Bourillon-Fischer, qui va faire sensation dans le monde sportif de la région du Nord, le Vélodrome Roubaisien organise pour le dimanche 9 mai, une intéressante journée de courses. En voici le programme :

Régionale scratch, par séries de 1.000 mètres, finale sur 2.000 mètres. — 1er prix, 120 fr. ; 2e, 75 fr. ; 3e, 40 fr. ; 4e, 20 fr.

Handicap pour tous coureurs, à courir par séries et finale sur 900 mètres. Les premiers des séries partiront dans la finale. — 1er prix, 80 fr. : 2e, 50 fr. ; 3e, 30 fr. ; 4e, 20 fr.

Course-poursuite pour machines multiples, à courir par séries. Finale sur 3000 mètres entre les gagnants des séries. 1er prix, 100 fr. : 2e, 60 fr. ; 3e, 30 fr.

Envoyer les engagements avant le 3 mai, à M. Gaston Nadaud, 193, rue de Lille, à Roubaix.

La course poursuite inscrite dans le programme sera certainement du plus haut intérêt.

Ajoutons, enfin, qu'après la belle fête du 9 mai, le Vélodrome se promet d'offrir le *30 mai*, une réunion non moins sensationnelle qui fera époque dans les annales sportives de la région.

On ne chôme pas au Vélodrome de Roubaix.

C'est ce qu'il faut pour contenter le public et les abonnés.

LES PIGEONS VOYAGEURS

Une circulaire du Ministre de l'Intérieur

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser la circulaire suivante au gouverneur général de l'Algérie et aux préfets :

« Mon attention a été attirée par un grand nombre de fédérations et de sociétés colombophiles sur les différentes interprétations qui sont données à l'instruction du 16 décembre 1896 et à son annexe N° 1 (circulaire du 6 avril 1897).

» Afin d'établir une parfaite unité dans l'application de ces instructions, je crois devoir les compléter par les instructions qui suivent :

» En matière de lâchers d'entraînement, vous voudrez bien considérer les instructions contenues dans ma circulaire du 6 avril 1897 comme étant applicables non seulement aux lâchers d'entraînement en groupes, que désireraient effectuer, avec l'autorisation de leurs présidents respectifs et sous la responsabilité de ces derniers, les fédérations et les sociétés elles-mêmes.

» Pour les nécessités du contrôle, les présidents de sociétés et fédérations qui désireront effectuer des lâchers en groupes délivreront eux-mêmes aux convoyeurs le bulletin d'autorisation annexe à ma circulaire du 6 avril dernier.

» Je vous rappelle, à cet égard, que vous pouvez timbrer, signer à l'avance et remettre en blanc à chaque président de fédération et de société un certain nombre de formules du genre dont il vient d'être parlé.

» Aussi bien pour les lâchers d'entraînement que pour les lâchers de concours, les autorisations doivent être accordées par les préfets des départements où les fédérations et les sociétés ont leur siège. Cette formalité remplie, les fédérations et les sociétés n'ont pas à solliciter de nouvelles autorisations des préfets des départements où doivent avoir lieu les lâchers.

» C'est à vous, M. le préfet, si vous avez autorisé une société, ayant son siège dans votre département, à opérer un lâcher en dehors de votre juridiction administrative et de police, à aviser votre collègue du département intéressé, du lieu, du jour et de l'heure où cette opération doit avoir lieu.

» J'insiste sur ce point, et vous voudrez bien donner des instructions aux fonctionnaires et agents sous vos ordres pour que les opérations colombophiles ne soient pas entravées à cet égard.

» Mon attention a également attiré mon attention sur l'impossibilité où se trouvent les fédérations et sociétés colombophiles d'indiquer le nombre des amateurs qui prennent part à un concours et le nombre des volatiles qui doivent y être lâchés.

» Il est impossible, en effet, de préciser à quelques jours de distance les renseignements de cette nature. Les sociétés colombophiles peuvent être empêchées à la dernière heure de prendre part au concours pour lequel ils s'étaient fait inscrire ; et les volatiles peuvent se trouver hors d'état de participer à l'envolée.

» Dans ces conditions, vous vous bornerez à exiger une déclaration se rapprochant le plus possible de la vérité.

» Les sociétés et fédérations françaises m'ont également fait remarquer que le nombre des gares mises à leur disposition pour opérer leurs lâchers d'entraînement et de concours, était insuffisant. Vous voudrez bien interpréter dans le sens le plus large les indications qui figurent en renvoi de bas de page dans la nomenclature des localités ouvertes aux lâchers de pigeons voyageurs annexée à mon instruction générale du 16 décembre 1896.

» Elles vous autoriseront à désigner, en dehors des localités comprises dans la nomenclature, d'autres gares pour les lâchers de pigeons voyageurs d'origine française.

» Pour éviter tout retard, vous pourriez faire ces désignations sans m'en référer immédiatement.

» Il demeure bien entendu que, suivant le désir formel de MM. les ministres de la guerre et de la marine, les lâchers quels qu'ils soient ne pourront jamais être effectués dans la zone de protection des ouvrages de défense et des établissements militaires ou marins.

TISSUS AUX GALERIES VALLOISES 45, 47, 49, rue Nationale, LILLE

Maison *exclusivement* française. Preuves offertes à quiconque en doute. 11016-4236

» Les heures, généralement très matinales, auxquelles ont lieu les opérations de lâchers font craindre à certaines sociétés colombophiles que le contrôle que l'administration peut exercer au moment des envolées n'occasionne des retards et ne constitue, par cela même, des obstacles à ce genre d'opération.

» Pour remédier à cette difficulté, elles m'ont proposé que le contrôle, au lieu de se faire à l'endroit du lâcher, soit opéré, pour les sociétés françaises, au siège même des sociétés, par la police, de manière que leurs lâchers n'aient à subir aucun retard et ne soient soumis à aucune autre formalité que la production, à toute réquisition, de l'autorisation du préfet.

» Cette demande m'a paru devoir être favorablement accueillie en partie, et j'ai décidé que le contrôle pourrait être fait au siège de la société ou de la fédération par un des agents désignés à cet effet dans mon instruction générale du 16 décembre 1896.

» Cet agent assistera dans ce cas à la mise en paniers et apposera sur chacun d'eux le cachet de son commissariat.

» Le convoyeur pourra ensuite se diriger avec son convoi vers la gare désignée pour le lâcher.

» Tout en réservant à l'administration le droit de contrôle sur l'envolée, comme il est dit à l'instruction générale précitée, le préfet du département où aura lieu l'opération du lâcher pourra se dispenser de l'exercer chaque fois que le télégramme lui indiquant le lieu, le jour et l'heure de l'opération contiendra la mention : « Le contrôle a été fait avant le départ. »

» Dans ce dernier cas, la présence d'un officier de police judiciaire ne sera pas indispensable, et il suffira au convoyeur de présenter sa lettre d'autorisation et ses pièces d'expédition au chef de gare pour que celui-ci autorise le lâcher après s'être toutefois assuré que le nombre des paniers est bien celui qui a été déclaré et que les cachets en plomb apposés par l'agent préposé du point de départ sont intacts.

» Je vous rappelle enfin que les expéditions collectives des fédérations sont admises comme par le passé avec une seule demande d'autorisation au nom de la fédération pour toutes les sociétés qui la composent.

» Je vous invite, en terminant, à user de la plus grande bienveillance vis-à-vis des fédérations et sociétés françaises, tout en ne perdant pas de vue l'idée de sécurité nationale qui a inspiré au législateur les prescriptions de la loi du 22 juillet 1896.

» Vous voudrez bien, monsieur le préfet, donner d'urgence la plus grande publicité possible à ces instructions, et m'en accuser réception.

» Pour le ministre de l'intérieur :

» Le directeur de la Sûreté générale,

» Signé : Charles BLANC ».

Cette circulaire, avec celle qui la précède du 6 avril 1897, doit être encartée à la fin de l'instruction générale du 16 décembre 1896 sur la colombophilie.

VIN DE MALAGA AU QUINQUINA

DE LA PHARMACIE DELABAERE

Le litre 3 fr. (verre non compris)

LES PILULES SAVONNEUSES BOISSY

Sont les seules qui, s'émulsionnant dans l'intestin, purgent doucement sans coliques et par conséquent sans fatigue pour cet organe.

La boîte 2 fr.

DÉPOT : Pharmacie DELABAERE, 51, rue d'Inkermann

CONSEIL MUNICIPAL DE MOUVAUX

Le Conseil municipal de Mouvaux s'est réuni jeudi soir, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. V. Vincent, maire.

Dix-huit conseillers sont présents. Absents : MM. Lecroard, Six, Delmarche et Arnold.

M. Paul Lebelan est élu secrétaire de la séance.

M. le Maire s'excuse de n'avoir pu réunir plus tôt le Conseil municipal : En présence de nombreuses formalités administratives, les plans n'ont été terminés que samedi soir.

La question des écoles devra être soumise au Conseil général, pendant la session qui se tient actuellement, mais il n'est peut-être plus temps.

M. le Maire. — J'ai vu M. Dron qui, avec son obligeance habituelle, se met à notre disposition. Il m'a dit qu'il est possible de nommer une délégation chargée d'examiner la question.

M. le Maire donne ensuite communication du devis établi par M. Delaere, architecte. Ecole maternelle, 29,948 fr. ; Ecole des filles, 71,151 fr. ; Habitations des instituteurs, 33,114 fr. ; Imprévus, 2,433 fr. ; Honoraires, 5,235 fr. ; Terrain, 10,355 fr. Le total s'élève à 149,393 fr.

M. le Maire fait remarquer que la somme est très élevée. Tous calculs faits, la subvention de l'Etat sera de 37 0/0 et celle du département de 10,000 fr. La commune aurait à sa charge environ 50,000 fr.

M. Louis Picavet fait remarquer qu'il y aurait moyen d'apporter des modifications, d'autant plus que beaucoup d'enfants des quartiers excentriques vont en classe à Roubaix ou aux Francs.

M.